

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1842.

Projet de Loi ouvrant un crédit supplémentaire au Département des Travaux publics, pour l'exer- cice de 1841.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous or-
donnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice
1841, un crédit supplémentaire de huit cent dix-sept mille francs (fr. 817,000),
à répartir ainsi qu'il suit :

CHAPITRE III.

ART. 2. Dépenses de locomotion.	fr. 596,400 »
ART. 3. Perception et factage.	420,600 »
Total.	<u>817,000 »</u>

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 25 Février 1842.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) FALLON, Isidore.

Les Secrétaires,
(Signés) H. KERVYN.
SCHEYVEN.